



ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU COMITE D'ANIMATION DES CENTRES SOCIAUX DE TARARE, PAR CORRESPONDANCE DU 10 JUILLET 2020.

Chers adhérents, chers adhérentes,

En raison de la crise sanitaire, le conseil d'administration a fait le choix de tenir cette Assemblée Générale Extraordinaire par correspondance.

En 2019, les membres du conseil d'administration ont travaillé sur la révision des statuts de l'association. Cette assemblée Générale Extraordinaire a donc pour seul objet de vous proposer ces nouveaux statuts, afin qu'ils puissent être adoptés dès la mise en place du nouveau conseil d'administration, qui élira son bureau le 10 septembre 2020.

Ce document a donc pour objectif de vous présenter les modifications apportées. Le texte intégral des statuts est à votre disposition sur l'ensemble de nos structures et vous a également été envoyé par mail au préalable.

La Présidente Anne-Marie PICHON

Révision des statuts: Les modifications proposées par le conseil d'Administration.

Les statuts actuels datent de 2015, année de la fusion absorption avec l'association des bambins gestionnaire de la crèche familiale. Tous les articles en lien avec cette fusion n'ont plus lieu d'être et ont donc été supprimés.

De même afin d'intégrer les membres de cette association des Bambins dans le CA des centres sociaux il était prévu qu'il soit composé de 16 à 20 membres actifs, ce qui reste un nombre important et crée parfois une condition difficile à remplir. Nous avons donc fait le choix de réduire ce nombre en prévoyant un CA composé de 12 à 15 membres actifs. L'article 12 est donc modifié en conséquence.

Les statuts actuels ne prévoient pas de **niveau d'ancienneté** pour rentrer au CA ni de **délais pour pouvoir candidater** au CA. Cet article 12 est également modifié en ce qui concerne les conditions pour être membre du conseil d'administration. Une condition d'ancienneté de 3 mois est ajoutée ainsi que l'obligation de se présenter au CA au moins 15 jours avant l'Assemblée Générale.

Pour être membre il faut également **ne pas être élu au conseil municipal de Tarare ou du département du Rhône ou représentant de la communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien**. En effet cette condition ne figurait pas dans les anciens statuts, ainsi des membres du conseil municipal de la ville de Tarare pouvaient également être élu au CA des centres sociaux et avoir ainsi un droit de vote. L'association doit se protéger d'une éventuelle ingérence et d'une possible gestion de fait même si les relations avec l'équipe municipale actuelle sont très bonnes. **Cette recommandation est également portée par la CAF et la fédération des centres sociaux.**

Une précision est également apportée sur la durée de l'élection des membres qui est de 3 ans à **l'issue desquels ils sont rééligibles.**

Révision des statuts: Les modifications proposées par le conseil d'Administration.

Article 14 : Comité Exécutif. Le conseil d'administration souhaite intégrer la possibilité d'une co-présidence ou d'un comité de présidence.

De plus en plus d'associations prévoient cette possibilité dans leur statuts car il est parfois difficile pour une seule personne d'assumer toute la responsabilité d'une association comme celle du comité d'animation et cela peut représenter un frein pour la gouvernance.

En cas de comité exécutif la responsabilité est partagée par plusieurs personnes.

Nous conservons néanmoins la possibilité d'un fonctionnement avec un bureau composé de plusieurs membres dont Président.e, trésorier.e, secrétaire, comme actuellement.

Résolution 1 : Après lecture des nouveaux statuts du Comité d'animation des Centres Sociaux de Tarare et explication des modifications apportées, l'Assemblée Générale extraordinaire valide les nouveaux statuts.

La résolution mise aux voix est adoptée à ...

L'assemblée Générale Extraordinaire par correspondance est suivie de l'Assemblée Générale Ordinaire...

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE PAR CORRESPONDANCE DU COMITE D'ANIMATION DES CENTRES SOCIAUX DE TARARE DU 10 JUILLET 2020

1. Rapport moral
2. Rapport financier
3. Rapport du commissaire aux comptes
4. Résolutions
5. Election du conseil d'administration



1-Rapport Moral



Mr Le Maire, Mmes et Mrs les Élus, Mmes et Mrs les représentants de la CAF et de la Fédération des centres sociaux du Rhône, Mr le Commissaire aux comptes, chers administrateurs, chers adhérents des Centres Sociaux de Tarare. En raison du contexte particulier de la crise sanitaire, l'assemblée générale de cette année se tiendra à distance sans le plaisir de vous retrouver toutes et tous comme nous avons l'habitude de le faire chaque année.

Malgré toutes ces contraintes, nous vous présentons ce qui a été l'essentiel de l'activité des centres sociaux cette année ainsi que leur engagement dans le soutien et l'animation de la vie sociale sur notre territoire.

L'assemblée générale extraordinaire, tenue également par correspondance cette année acte la modification de nos statuts, travail engagé de longue date. Notre Conseil d'Administration renouvelé en partie l'année dernière a découvert en cours d'année, les différents fonctionnements de nos deux Centres Sociaux. Grâce au soutien de la fédération des centres sociaux, une formation a été proposée aux administrateurs afin de les accompagner dans leur fonction. Un groupe d'administrateurs a également travaillé sur la rédaction d'une plaquette destinée aux futurs bénévoles expliquant aux habitants leur possibilité d'engagement dans les centres sociaux.

L'organisation de nos centres se décline en 3 pôles : Petite enfance, Enfance, jeunesse, famille, et le pôle animation sociale, lien social. Toutes ces activités accueillent un public de tous les âges, ce qui traduit une certaine dynamique.

Cette année 2019 a vu aboutir les travaux de réalisation d'un espace d'accueil au centre social Joseph Chetaille, permettant la création d'un poste d'accueil à temps partiel afin d'assurer un service supplémentaire aux habitants. L'accueil, basé sur une écoute attentive, s'étend à la capacité à proposer une offre globale d'information, d'orientation, et de facilitation en matière d'accès aux droits au sens large, et nous travaillons à l'organiser de manière à recueillir les besoins des habitants et leurs idées de projets collectifs. Cet accueil fonctionne les après-midis

Nous avons déposé un nouveau projet familles en avril 2020 qui sera approuvé par la CAF en juin validant ainsi le renouvellement de notre agrément pour les deux années à venir.

C'est ainsi qu'un diagnostic plus approfondi du territoire a été réalisé à partir de l'expression des besoins par les familles, les professionnels, les bénévoles et les partenaires, nous permettant d'élaborer des objectifs de travail pour répondre au mieux aux besoins et aux attentes des familles. La dimension familles a donc pris une nouvelle dynamique engagée depuis fin 2018 avec l'arrivée d'une nouvelle référente famille dans l'équipe. Ce travail a déjà porté ses fruits sur 2019. La place faite aux familles et leur participation, est de plus en plus visible et appréciée de ces dernières. De nombreuses actions ont rythmé l'année 2019 grâce au concours de l'ensemble des professionnels des différents pôles qui ont œuvré ensemble.

D'autre part, le pôle jeunesse joue désormais un rôle important, et les jeunes sont de plus en plus nombreux à construire des projets ensemble grâce au choix de recentrer notre action sur le territoire de Tarare et au fait de développer des actions hors les murs afin d'aller à la rencontre des jeunes.

Un projet de nouveaux locaux pour le centre social Thomassin et le pôle petite enfance permettant d'augmenter la capacité d'accueil de la crèche Au Pays des Doudous sera mené en 2020 afin de mieux répondre aux besoins de la population. Cette réflexion sera conduite en partenariat avec la municipalité, la CAF et le département dès que la situation sanitaire nous permettra de travailler de nouveau en partenariat.

Depuis, mi-mars nos fonctionnements ont été perturbés par la pandémie du Covid-19. Une partie du personnel a été mis en activité partielle, certains ont été en télé travail. Cette période a été difficile à gérer, plus particulièrement au service Comptable, aux services RH et Direction. Malgré tout, l'ensemble des équipes a eu à cœur de poursuivre l'accompagnement des familles même à distance et a su faire preuve d'innovation et de créativité afin que des actions collectives inédites puissent voir le jour. Les assistantes maternelles de la crèche familiale ont continué de travailler pour accueillir les enfants des personnels mobilisés sur la crise sanitaire malgré les inquiétudes possibles et nous les remercions également pour leur engagement sur cette période. Les crèches collectives et le centre de loisirs sont restés fermés jusqu'au 11 mai, faute de demandes.

Au nom des Administrateurs, nous les remercions tous pour le travail accompli qui a permis, aux Centres Sociaux, de fonctionner dans les meilleures conditions. Nous espérons que ces moments difficiles que nous vivons, s'estomperont et que nous retrouverons tous ensemble, le dynamisme habituel afin de répondre à l'attente d'un public marqué par ces événements.

Je terminerai en adressant mes remerciements à toute l'équipe qui m'entoure, aux membres du bureau et du Conseil d'Administration, à l'ensemble des salariés et aux bénévoles, également, merci aux responsables de la CAF et de la fédération des centres sociaux du Rhône.

La Présidente, Anne-Marie Pichon.

2-RAPPORT FINANCIER ANNEE 2019

Mme Odile Leroux,
Trésorière



LE COMPTE DE RESULTAT

- * Les charges
- * Les produits

LE BILAN



LA TRESORERIE



PERSPECTIVES 2020



CONCLUSION



LE RESULTAT 2019



59 911 €

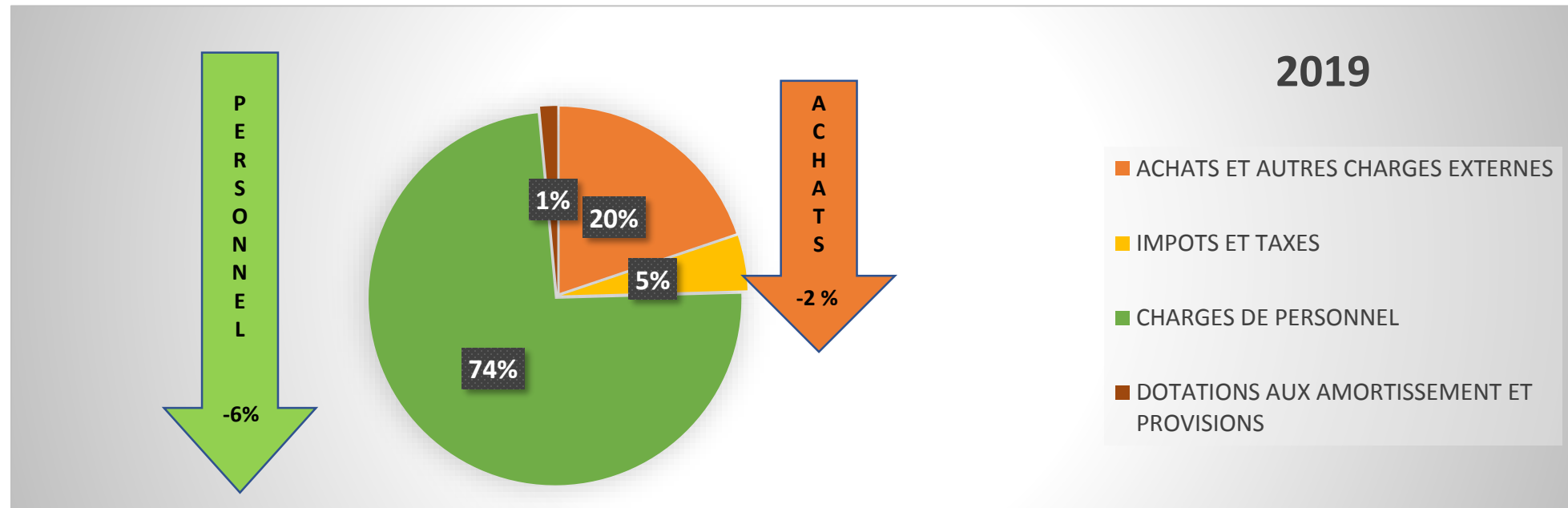
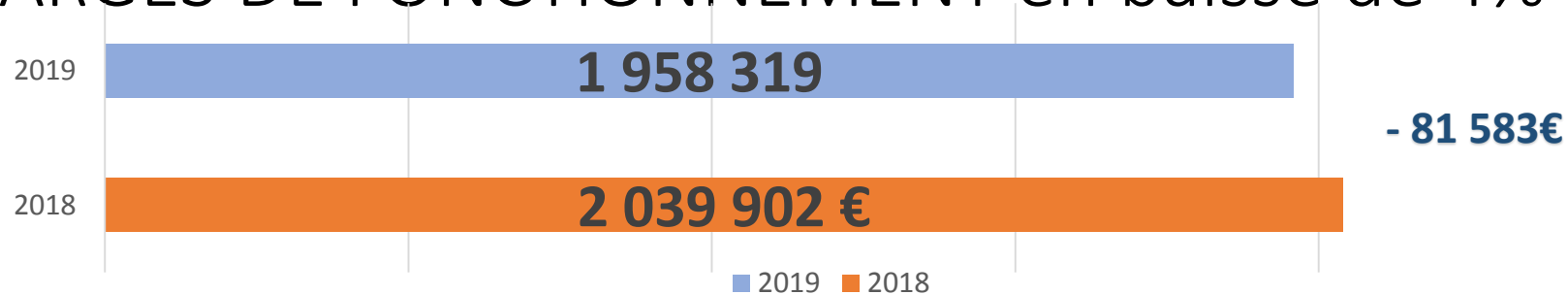
-25 051 €

■ 2018 ■ 2019

- Notre association présente un résultat positif de **59 911€** au 31/12/2019 apportant un “nouveau souffle” à la santé financière de l’Association qui présentait des résultats déficitaires depuis plusieurs années.
- Il s’agit d’un résultat excédentaire conjoncturel en lien avec :
 - des prestations de services “bonifiées” de la CAF favorisant la mixité sociale et l’accueil d’enfants en situation de handicap.
 - des subventions exceptionnelles (CAF et Ville de Tarare).
- Du personnel absent pas toujours remplacé ou remplacé par du personnel mis à disposition gracieusement par la CAF.



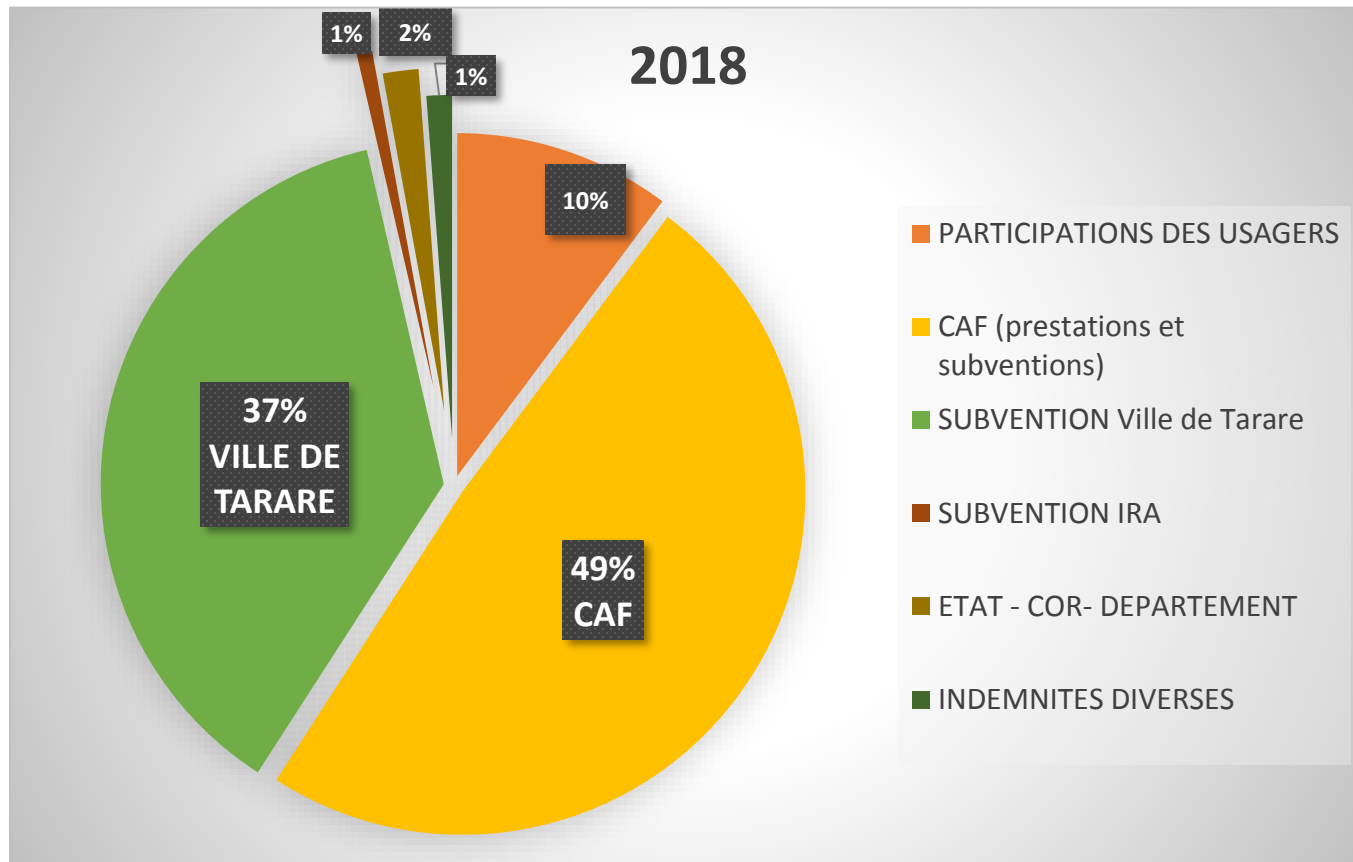
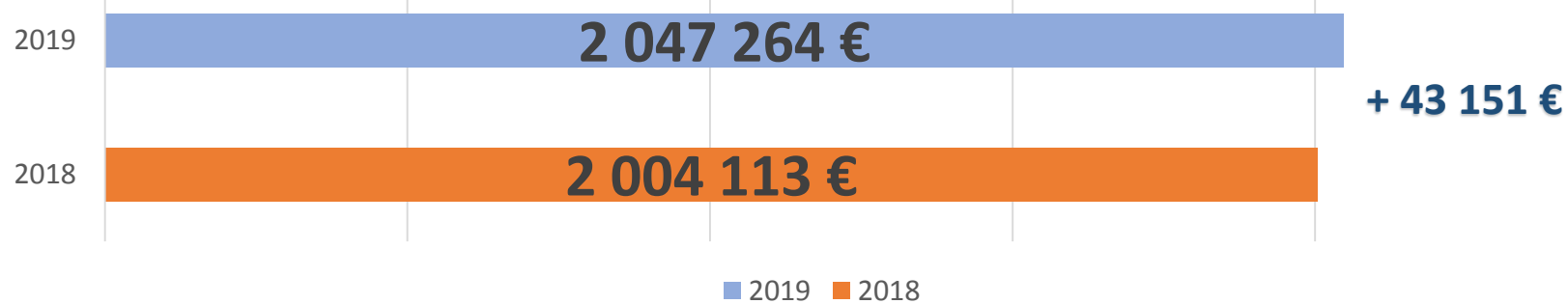
LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT en baisse de 4%



Les charges sont essentiellement composées de charges de personnel associatif et de personnel mis à disposition par la CAF. La réorganisation du centre de loisirs, l'arrêt de certaines activités (TAP, danse) ont permis de diminuer le montant global des charges de l'année et tout particulièrement les charges de personnel. Le non remplacement de certains salariés absents a également impacté le résultat. En particulier l'absence de la directrice de la crèche familiale en arrêt maternité remplacée par une salariée mise à disposition gracieusement par la CAF déjà présente dans l'équipe.

Les charges enregistrées en 2019 ne reflètent donc pas le fonctionnement d'une année type.

LES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT en augmentation de 2%



Les principales sources de financement proviennent de la CAF et de la Ville de Tarare.

Ces 2 partenaires apportent un soutien financier de :

- 1 001 307 € pour la CAF (prestations de services, subventions d'appel à projets, subventions exceptionnelles ...)
- 763 000 € pour la Ville de Tarare dont une subvention exceptionnelle de 13 000 €.

La « bonification » de la prestation de service Petite Enfance apporte de nouvelles ressources à hauteur de 64 000 € sur 2019.

Une aide à la consolidation financière de l'association a été apportée par la CAF pour 15 000 €.

C'est une photographie du patrimoine de l'association.

Il fait état de ce qu'elle possède à l'**ACTIF** et des ressources mobilisées au **PASSIF**.



LE BILAN : un actif et un passif

L'ACTIF ET LE PASSIF 2019 :

Des fonds associatifs consolidés

ACTIF

934 825 €

- IMMOBILISATIONS 61 361 €
- CREANCES 408 735 €
- **TRESORERIE 464 729 €**

PASSIF

934 825 €

- **CAPITAUX PROPRES 601 174 €**
- PROVISIONS 102 575 €
- DETTES 231 076€

Le montant des créances et des dettes restent stables en comparaison avec l'année 2018.
Nous observerons donc plus particulièrement les **capitaux propres** et la **trésorerie**.
Les capitaux propres sont impactés par les résultats des années précédentes.

LE PASSIF ET LES FONDS ASSOCIATIFS

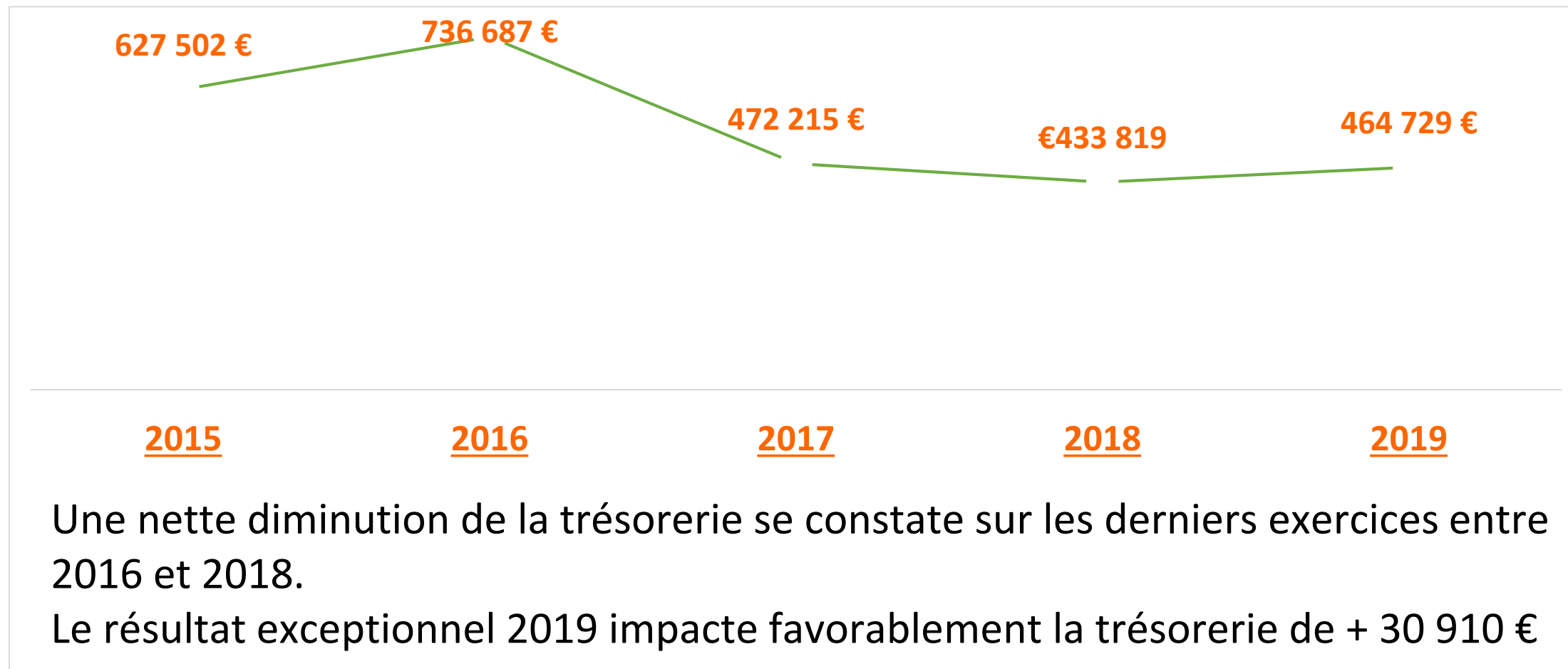


Les fonds associatifs sont principalement composés :

- Des reports à nouveaux (résultats des exercices antérieurs) pour 479 682 €
- Des fonds associatifs sans droits de reprise pour 61 581 €
- Du résultat de l'exercice pour 59 911 €

Les fonds associatifs ont été impactés de façon conséquente par les déficits consécutifs jusqu'en 2018. Le résultat 2019 inverse la courbe.

L'ACTIF ET LA TRESORERIE



- Le solde de **464 729 € au 31/12/2019** correspond à 2,85 mois de charges de fonctionnement alors que la recommandation de la CAF est de 3 à 4 mois.
- L'association n'a pas été en difficulté cette l'année.
- Les acomptes sur subvention versés par la Ville de Tarare s'alternent avec ceux des autres financeurs permettant une stabilité des flux.



LA TRESORERIE

au 31/12/2019 : 464 729 €

- Les investissements ont été plus importants cette année 15 653 € contre 6 700 € en 2018 tout en maintenant une dotation aux amortissements stable. (25 836 € en 2019 contre 25 529 € en 2018)
- Deux dossiers de demandes d'investissement ont été accordés par la CAF en 2020 pour des dépenses correspondant à du mobilier et de l'aménagement de la crèche familiale et de la crèche « A Petits Pas », pour un montant total de 8 849 € (80% des dépenses réelles)
- L'association a bénéficié d'une subvention exceptionnelle de la Ville de Tarare à hauteur de 30 000 € sur les 2 dernières années. L'association souhaite que cette subvention soit pérennisée et réévaluée annuellement.
- PS bonifiée CAF: la mise en œuvre de deux nouvelles prestations destinées à favoriser l'accès aux structures petite enfance des familles en situation de pauvreté et aux enfants en situation de handicap vient soutenir le financement de nos structures Petite Enfance. Cependant la prestation de service horaire n'a pas été revalorisée depuis 2018.
- Le résultat de l'exercice 2019 est un résultat conjoncturel permettant une consolidation financière de l'Association.
- Le Budget prévisionnel établi en novembre dernier laisse prévoir un déficit structurel de **- 34 495 €**.

LES PERSPECTIVES 2020



L'exercice a généré un excédent impactant favorablement les fonds propres et la trésorerie de l'Association.

Nous devons cependant rester vigilants dans la gestion financière. Les budgets prévisionnels de ces dernières années laissent apparaître des déficits structurels.

Le soutien de nos financeurs est constaté par le biais de subventions exceptionnelles, d'appels à projets et de prestations de services bonifiées. Toutes ne sont pas pérennes et parfois contemporaines à la suppression ou au gel d'autres financements.

Notre convention collective ALISFA prévoit une hausse des salaires de 2% par an que nous avons obligation d'appliquer alors que nos subventions ne sont pas nécessairement revalorisées.

De plus, les Centres Sociaux de Tarare, contrairement à la majorité des Centres Sociaux du Rhône, ne bénéficient pas d'une subvention de fonctionnement. La CAF travaille à une équité entre les centres.

Le soutien de nos financeurs est essentiel. Il permet d'assurer la sécurité dont l'association a besoin pour mener à bien son projet au bénéfice des habitants du territoire.

CONCLUSION



3-RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



- Mr Perrin, société ACR conseil, rapport en date du 30 juin 2020 :

Aux Adhérents

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association COMITE D'ANIMATION DES CENTRES SOCIAUX DE TARARE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport? Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels, sont au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association COMITE D'ANIMATION DES CENTRES SOCIAUX DE TARARE à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3-RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L823-9 et R823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Adhérents. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes.

3-RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Responsabilité de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels :

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels n'ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.283-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

4-Vote des résolutions

- **Résolution 1 : Approbation des comptes et du rapport moral**
- L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport moral, du rapport de gestion, et du rapport général du commissaire aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2019, approuve les comptes annuels tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.
- En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.
- La résolution mise au voix est adoptée à....

4-Vote des résolutions

- **Résolution 2 : Affectation du résultat**
- L'assemblée générale décide d'affecter le résultat excédentaire de l'exercice clos le 31 décembre 2019, s'élevant à 59 911 euros, de la manière suivante : en totalité en report à nouveau.
- La résolution mise au voix est adoptée à....

5-Election du Conseil d'Administration



Liste des membres qui reconduisent leur mandat :

Anne-Marie PICHON, Laurent PERRODON, Jacky TISSOT, Anaïs CORSAT, Myriam COCCO, Nicole BUCHE, Madeleine BAURIER, Jean-Luc BLONDELLE, Marie-Noëlle BOURRAT, Pascale GOUTARD, Evelyne KEHL, Dominique ROSIER.

Liste des membres démissionnaires :

Odile LEROUX, Maurice SADOT, Solange CELLE, Catherine VITAL, Lidia LEITAO, Virginie RIVOIRE.

Liste des membres qui se présentent cette année pour intégrer le CA :

Mme Charlet Christiane, Mme Chaduiron.

Le conseil d'administration est également composé de membres de droit représentants de la mairie de Tarare : Laura GAUTIER, Fabienne VOLAY et Fabienne LIEVRE qui succède à Jean-Paul DUPERRAY.

Un représentant de la CAF siège également au CA : Patrick RITTON.

L'ensemble du conseil d'administration du Comité d'animation des centres sociaux, et les salariés remercient tous les adhérents et toutes les adhérentes des centres sociaux de leur participation à cette Assemblée générale si particulière cette année 2020, et souhaitent avoir le plaisir de pouvoir vous convoquer l'année prochaine dans de meilleures conditions, pour un moment convivial.

Votre bulletin de vote doit être envoyé par mail à accueil@centresocialtarare.fr ou déposé à l'accueil du centre social Thomassin ou J.Chetaille (La Plaine) ou auprès des responsables des crèches, au plus tard le 10 Juillet avant 18h30. Un envoi par courrier est également possible à l'adresse suivante: Centre social Thomassin 7 Place Victor Hugo 69170 TARARE.

Les votes arrivés au-delà de cette date ne pourront pas être comptabilisés.

**RAPPEL : LES DOCUMENTS SONT CONSULTABLES SUR TOUS NOS SITES;
DEMANDEZ-NOUS UN BULLETIN DE VOTE!**

